

Contrôle et contentieux fiscal

Il est indispensable de comprendre et de maîtriser les différentes étapes d'un contrôle fiscal afin d'avoir les bons réflexes. Il convient donc de rappeler la procédure, de définir les droits et obligations de l'entreprise et d'identifier les moyens de recours disponibles.

Format : 100% à distance

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Responsables financiers et comptables
- Directeurs financiers et comptables
- Fiscalistes
- Experts-comptables et collaborateurs
- Avocats

Prérequis

- Avoir des connaissances en matière de fiscalité des entreprises

Accessibilité et délais d'accès

Nous avons des possibilités d'adaptation pour les personnes en situation d'handicap :
Contactez nous par email à ifor@ifec.fr ou par téléphone au : 01 42 56 83 15
8 jours

Qualité et indicateurs de résultats

Cette formation étant nouvelle, le nombre de sessions réalisées est insuffisant pour établir des statistiques

Objectifs pédagogiques

- Définir les droits dont dispose l'Administration fiscale
- Maîtriser la préparation du contrôle fiscal
- Identifier les étapes de la procédure
- Cerner les droits de l'entreprise
- Identifier les risques de sanctions et les voies de recours

Contenu de la formation

- Identifier les différentes modalités du contrôle fiscal
 - Le contrôle sur pièces
 - Le contrôle sur place
 - Le droit de communication
 - Les demandes de renseignement et d'éclaircissement
 - Le contrôle inopiné

- Le contrôle sur FEC
- Cerner les règles de procédure applicable au contrôle sur place
 - La procédure attachée à l'avis de vérification
 - Le déroulement du contrôle sur place
 - La réunion de synthèse
 - La proposition de rectification
- Identifier les garanties attachées à la procédure de vérification de la comptabilité
 - Rappel des règles de forme devant être respectées par le service vérificateur
 - Incidence d'un vice de forme sur la procédure de contrôle
 - Incidence d'un vice de forme sur la procédure de redressement
 - Cas pratique réalisé en séance
 - Spécificités du contrôle sur FEC
 - La durée de la procédure de vérification
- Cerner les garanties liées à la procédure de redressement
 - Les mentions obligatoires de la proposition de rectification
 - Principaux vices de procédure susceptibles d'affecter la procédure de redressement
 - Modalités de contestation
- Les recours hiérarchiques
 - Les différents recours hiérarchiques susceptibles d'être mis en oeuvre par l'entreprise vérifiée
 - Les modalités de saisine du supérieur hiérarchique et de l'interlocuteur
 - Opportunité de saisir la commission départementale des impôts directs et du chiffre d'affaire
- Cas spécifique de la procédure de répression des abus de droit
 - La nouvelle notion d'abus de droit
 - Les impôts susceptibles d'être concernés par la procédure de répression des abus de droit
 - Les garanties attachées à la procédure de répression des abus de droit
 - Les pénalités applicables en cas de répression
- Les pénalités applicables en cas de redressement : identification des cas d'ouverture et incidences pénales éventuelles
 - La pénalité de 10 %
 - La pénalité de 40 %
 - La pénalité de 80 %
- La pénalisation du redressement fiscal
 - Les cas de transmission du dossier de l'entreprise vérifiée au procureur de la république
 - Le plaider coupable en matière fiscale et ses incidences
 - Incidence de la nullité de la procédure de vérification sur la procédure pénale
- Cas spécifique du contrôle fiscal des comptabilités informatisées
 - Les règles procédurales spécifiques attachées à la procédure du contrôle fiscal des comptabilités informatisées
 - Les obligations pesant sur les entreprises tenant leur comptabilité à l'aide d'un système informatisé
 - Les modalités de contrôle susceptibles d'être proposées aux entreprises vérifiées
- Le contentieux fiscal
 - Les juridictions compétentes en matière de contentieux fiscal
 - Les modalités de saisine du juge de l'impôt : la nécessité préalable de contester l'imposition litigieuse dans le cadre d'une réclamation préalable
 - Les garanties susceptibles d'être exigées par l'Administration fiscale en cas de contentieux fiscal
 - Le suivi de la procédure (mémoire introductif, mémoire en réplique, mémoire ampliatif..)
 - La notification du jugement et les voies de recours

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Rémi GOUYET, Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé). Avocat fiscaliste, spécialiste de la TVA

Moyens pédagogiques et techniques

IFOR | 139 rue du Faubourg Saint Honoré Paris 75008 | Numéro SIRET: 79812664500018 |
Numéro de déclaration d'activité: 11752345775 (auprès du préfet de région de: Ile de France)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Email: ifor@ifec.fr
Tel: 01 42 56 49 67



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre SAS IFOR et son client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du client.

1. Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire à l'une de nos formations depuis notre catalogue en ligne à cette adresse : <https://ifor.catalogueformpro.com>

Sélectionnez la formation de votre choix puis cliquez sur le bouton " Se préinscrire", sélectionnez le profil "Entreprise", renseignez les champs et "Valider".

Vous recevez un mail d'accusé de pré-inscription à la session souhaitée.

La SAS IFOR vous adressera un courriel contenant un lien vers un formulaire afin de recueillir des informations complémentaires relatives à l'apprenant afin d'établir un devis. Remplissez le formulaire de préinscription.

La SAS IFOR adresse un courriel avec un devis à signer et à nous retourner **impérativement**. Une fois le retour du devis validé par le client, la SAS IFOR vous adressera un courriel contenant un lien pour le paiement. Le paiement effectué valide l'inscription définitive.

2. Modalités de formation

L'IFOR SAS (organisme de formation) est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de formation.

Une journée de formation correspond à 7 (sept) heures de cours. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site Internet : <http://www....> et sur les documents de communication de l'Organisme de formation (flyers, fiches programme, etc).

Pour toute personne supplémentaire non prévue sur le bulletin d'inscription entraînera une majoration égale aux prix de la formation multiplié par le nombre de participants additionnels du Client.

Nos sessions de formation sont assurées en présentiel dans les locaux de l'IFOR ou bien dans des chaînes hôtelières et à distance en classes virtuelles.

3. Tarifs et conditions de règlement

Nos conditions tarifaires des formations figurent sur notre site Internet et fiches programme. Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A applicable en vigueur à la date de facturation.

Ils comprennent le coût pédagogique ainsi que les coûts annexes (salles, pause,...)

Toute formation commencée est due en totalité. Le règlement de la formation (chèque, virement) se réalise à réception du bulletin d'inscription par courrier, ou bien, à réception de la facture.

L'IFOR SAS ne réalise plus de subrogation aux OPCA et réalise la facturation directement au Client. Après la formation, l'Organisme de formation

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Email: ifor@ifec.fr
Tel: 01 42 56 49 67



envoi au client par courrier les documents suivants :

- Feuille d'émargement,
- Attestation de présence,
- Facture acquittée,
- Fiche programme.

Il appartient au Client de réaliser la démarche administrative afin de réclamer le remboursement de la formation

4. Annulation ou report

Annulation ou report du client :

Toute annulation ou report doit être signalé immédiatement et confirmé par écrit par le Client (courrier, courriel, télécopie)

Toute annulation d'une formation par écrit 8 (huit) jours avant le début de la session n'occasionne pas de facturation.

Passé le délai de prévention, ou dans le cas de non présentation sans information préalable du Client, l'IFOR SAS réalisera la facturation de celle-ci à hauteur de 100% du montant.

En cas d'annulation et/ou de report de formation (refusé par le Client), l'Organisme de formation s'engage à émettre un avoir et réaliser un remboursement au Client.

Annulation ou report de L'IFOR SAS :

L'IFOR SAS peut être contraint d'annuler une formation en cas de force majeure (maladie, accident, décès d'un membre de la famille d'un animateur).

L'Organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'intervention en informant au préalable le client dans les plus brefs délais (délai de 8 jours avant le début de la session) par courriel. Ce délai peut être réduit en cas de force majeure. Il proposera également de nouvelles dates.

5. Renseignement, réclamation

Toute précision relative au CGV, demande d'information ou réclamation relative à la facturation doit être faite par courrier et adressé à l'IFOR SAS : 139 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, dans un délai maximum de 15 jours après la formation.

6. Responsabilité

Les formations proposées par l'IFOR SAS sont conformes à leur description en catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

7. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré

75008 Paris

Email: ifor@ifec.fr

Tel: 01 42 56 49 67



8. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société IFOR sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société IFOR s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

9. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société IFOR et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.